

Aide Communautaire aux Commerçants, Artisans et Entrepreneurs du Saulnois
(ACCAES)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Demandeur :

(Nom de la société ou de l'entreprise)

Intitulé du projet :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux ou de l'action :

Dossier à transmettre à la Communauté de Communes avant la date de commencement des travaux
ou de l'action,

à l'intention de :

« Monsieur le Président de la Communauté de Communes »

Communauté de Communes du Saulnois

14 ter, place de la Saline

57170 Château-Salins »

Contacts administratifs :

Philippe LADONET

Chargé de Mission Développement Économique

Tél. : 03 87 05 80 87- Fax : 03 87 05 27 27

Portable : 06 46 03 14 56

Mél. : philippe.ladonet@cc-saulnois.fr

Date de réception du dossier :

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST RETOURNE AU DEMANDEUR

IDENTITE DU DEMANDEUR (Société ou Entreprise)

Nom	
Adresse :	
Tél. :	
Fax :	
Mél. :	

Numéro de SIRET

Gérant ou dirigeant représentant la Société ou Chef d'entreprise

NOM / PRENOM	ADRESSE	TEL.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE OU L'ENTREPRISE

Nb de salariés :

Nb d'intervenants non salariés :

Quel est le rayon d'action de l'entreprise ? (*entourer la réponse correspondante*)

Communal et/ou Intercommunal : oui non

Départemental et/ou Régional : oui non

National et/ou International : oui non

Type d'activités exercées

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Assurance Civile Professionnel du Demandeur (Société ou entreprise)

Compagnie et numéro de Police Assurance Civile

.....

Compagnie et numéro de Police Assurance Multirisque

.....

MERCI DE FOURNIR, EN ANNEXE, UNE ATTESTATION D'ASSURANCE COUVRANT LE RISQUE PROFESSIONNEL

PRESENTATION DU PROJET

Type d'opération : *(cocher la case correspondante)*

○ **Sécurisation et amélioration des locaux :** mise en accessibilité pour les personnes à Mobilité Réduite, rénovation des vitrines et façades ; agencement et modernisation des locaux d'activités. Les travaux, incluant les achats de matériaux/matériels, doivent être réalisés par des professionnels : artisans, entreprises, architectes, maîtres d'œuvre ou artisans, possédant les qualités professionnelles requises et les assurances civiles professionnelles nécessaires.

○ **Modernisation des équipements professionnels d'exploitation** (y compris véhicules de tournées, utilitaires et engins à usages professionnel) ; *Les Véhicules professionnels et utilitaires, les engins de manutention ou de TP, d'occasion, devront bénéficier d'une garantie d'un professionnel revendeur de 6 mois minimum pour être éligibles au dispositif.*

NB : les véhicules professionnels ne seront pas soutenus dans le mode de calcul spécifique au BRT 2024.

○ **Transition énergétique et numérique de l'activité :** *investissement en matière de transition énergétique (dispositifs d'éclairages, modes de chauffage ou production d'énergie) et de modernisation numérique (outils informatiques, applications mobiles, site internet)*

DEMANDE COMPLEMENTAIRE : BRT (Bonus Rayonnement Touristique) :

Aide financière supplémentaire réservée aux activités suivantes, conformément au règlement ACCAES 2024, téléchargeables sur le site Internet de la Communauté de Communes du Saulnois à l'adresse suivante <http://www.cc-saulnois.fr>.

(Cocher la case correspondante pour le domaine d'activité éligible)

- Restaurant traditionnel assis (code APE afférent) ;**
- Hôtel étant classé à un minimum de 2 étoiles (code APE afférent) ;**
- Salon de Thé, adossé à une activité artisanale de Boulangerie Pâtisserie (code APE afférent) ;**
- Café et débit de boisson ;**

NB : une attention particulière sera portée sur une ouverture dominicale au moins six mois dans l'année.

- Hébergements insolites (voir définition annexe 1 du règlement, investissements éligibles)**



Obligations pour les bénéficiaires du « Bonus Rayonnement Touristique » (BRT) :

- **Le bénéficiaire de l'aide s'engage à alimenter la base de données régionales SITLOR auprès de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois et notamment ses jours et horaires d'ouverture. Il s'engage également à prévenir par email, ce même organisme, des fermetures périodiques de l'établissement.**
- **Pour les hébergements insolites ou hôtellerie, le bénéficiaire s'engage à collecter et renvoyer de façon régulière ses bordereaux et registres de taxe de séjour.**

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Madame, Monsieur

Représentant de

S'engage à faire figurer sur tout document directement lié à l'objet ayant bénéficié d'une subvention, le logo de la Communauté de Communes du Saulnois accompagné de la mention suivante :
« Travaux (ou action) ayant bénéficié du concours financier de la Communauté de Communes du Saulnois ».

Fait à

Le

Nom Prénom :

Qualité :

Signature :